



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0726

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Cours Emile Zola - Aménagement au droit du n° 227 à la suite de la construction du commissariat de police - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Madame Vessiller

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillionel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

**Séance publique du 11 mai 2009****Délibération n° 2009-0726**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Cours Emile Zola - Aménagement au droit du n° 227 à la suite de la construction du commissariat de police - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, dans la délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, l'identification d'une opération : voirie de desserte suite à réalisation de permis de construire. L'aménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne au droit du n° 227 consécutif à la construction du commissariat de police entre dans le cadre de cette opération.

Un permis de construire (n° 69266040194 délivré le 18 mars 2005) a été accordé pour le commissariat de police de Villeurbanne situé au 227, cours Emile Zola. À ce titre, la Communauté urbaine a acquis, à titre gratuit, un emplacement réservé de voirie d'une surface de 410 mètres carrés correspondant au nouvel alignement du domaine public communautaire. Afin d'assurer la desserte de cet équipement et la sécurité des usagers, il convient d'aménager cet emplacement réservé et de modifier le carrefour entre la rue Raoul Durant et le cours Emile Zola.

Les travaux de l'aménagement comprennent :

- la création d'un carrefour à feux à l'intersection du cours Emile Zola et de la rue Raoul Durand en intégrant une gestion adaptée aux besoins du commissariat, intégrant la modification du sens de circulation de la rue Raoul Durand pour permettre une meilleure gestion du carrefour en conflit avec le cours Emile Zola,
- la création d'îlots centraux de refuge destinés à sécuriser la traversée piétonne du cours Emile Zola,
- la création de stationnements dédiés aux personnes à mobilité réduite et au service de police,
- l'identification du commissariat par un traitement clair des accès piétons et automobilistes et la végétalisation du parvis devant le commissariat,
- la matérialisation de la voie pompier.

Les travaux de voirie doivent être réalisées en 2009 pour permettre la mise en service de l'équipement à la date de sa livraison. La durée du chantier est de trois mois dans la période de mai à août 2009. Le montant de l'opération est évalué à 400 000 € TTC. Compte tenu du délai contraint de livraison de l'équipement, les travaux d'aménagement seraient réalisés sur les marchés à bons de commande gérés par la direction de l'eau et la direction de la voirie ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'aménagement d'une desserte, cours Emile Zola à Villeurbanne au droit du n° 227 suite à la construction du commissariat de police pour un montant de 400 000 €.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale B2 "Promouvoir une politique du logement équilibrée" pour un montant total de 400 000 € en dépenses à la charge du budget principal - exercice 2009.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.**